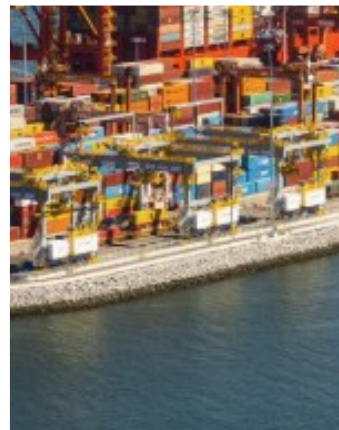
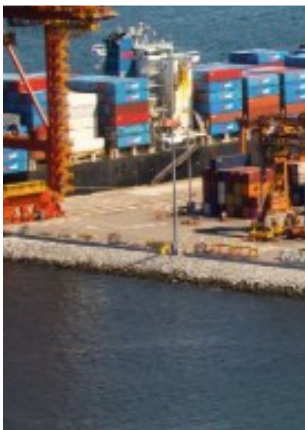


RAPPORT ANNUEL

2024



Port de Vancouver, détenu par
IFM, gestionnaire infrastructure

Régime de Retraite du Personnel Professionnel de l'Université Laval



**BUREAU
DE LA RETRAITE**
de l'Université Laval

Table des matières



Message du président.....	3
1. Situation financière.....	4
2. Rendements.....	7
3. Investissement responsable et durable.....	10
4. Gouvernance.....	12
5. Service à la clientèle.....	18
Annexes	
A.1 Données financières.....	22
A.2 Statistiques démographiques.....	26
A.3 Répartition de l'actif.....	28
A.4 Performance des catégories d'actifs.....	29
A.5 Rendements.....	30
A.6 Gestionnaires de fonds et investissement durable...	31
A.7 Équipe du Bureau de la retraite.....	32

2024 en quelques chiffres

VA : 100,0 % SV : 100,6 %	NIVEAU DE CAPITALISATION DES DEUX VOLETS AU 31 DÉCEMBRE 2024 (DERNIÈRE ÉVALUATION) Les volets sont à l'équilibre depuis 2015 et la sécurité du financement s'est maintenue
VA : 11,5 M\$ SV : 57,4 M\$	NIVEAU DES RÉSERVES DES DEUX VOLETS Augmentation des deux fonds de réserve <i>Élément qui assure la stabilité financière du RRPePUL</i>
VA : 633 M\$ SV : 256 M\$	ACTIF NET À LA FIN DE L'ANNÉE Augmentation de 4 % pour le VA et 25 % pour le SV
VA : 7,8 % SV : 13,1 %	PERFORMANCE SUR LES PLACEMENTS, PAR VOLET (AVANT LES FRAIS) VA : Moyenne de 3,5 % sur 5 ans SV : Moyenne de 6,9 % sur 5 ans Stratégie de placement du SV plus agressive que celle du VA
1 924	NOMBRE DE PERSONNES PARTICIPANTES ACTIVES Population active en forte croissance depuis quelques années
1 603	NOMBRE DE PERSONNES PARTICIPANTES NON ACTIVES *
48,8 M\$	COTISATIONS VERSÉES 31,6 M\$ par les personnes participantes (dont 13,2 M\$ de transferts d'autres régimes) 17,2 M\$ par l'Université
42,1 M\$	PRESTATIONS VERSÉES Hausse de 2 % par rapport à 2023

VA : Volet antérieur (service avant 2016)

SV : Second volet (service depuis 2016)

* À des fins de regroupement et de distinction des personnes participantes actives, les personnes participantes non actives comprend les personnes à la retraite, les bénéficiaires qui reçoivent une prestation et ceux et celles en rente différée (ne sont plus des personnes participantes actives, mais ne reçoivent pas une rente).

Message du président



Il y a une dizaine d'années, j'ai débuté mon implication à titre de fiduciaire du RRPePUL. C'était une période difficile pour les régimes de retraite. Le Régime n'était capitalisé qu'à 89 % (déficit de 67 M\$). Des cotisations d'amortissement du déficit étaient requises. Le gouvernement avait édicté de nouvelles règles de financement des régimes de retraite du secteur municipal et des changements similaires s'en venaient pour le secteur universitaire.

Force est d'admettre, dix ans plus tard, que la situation du RRPePUL est toute autre et que plusieurs mécanismes ont su démontrer leur efficacité afin de maintenir la santé financière du Régime, maintenant constitué de deux volets. En effet, depuis la restructuration de 2015, les deux volets sont pleinement capitalisés et le niveau du financement est demeuré stable.

Pour vous, les participants actifs, retraités et ceux en rentes différées, vos droits et prestations du RRPePUL constituent une part importante de votre patrimoine financier à la retraite. Il importe donc que le RRPePUL soit administré avec rigueur. Le Comité de retraite est accompagné d'experts (tant à l'interne avec le Bureau de la retraite qu'à l'externe avec les différents conseillers) afin d'accomplir de manière efficiente la gestion de votre régime. Je les remercie tous pour leur professionnalisme. Encore cette année, vous retrouverez dans votre rapport annuel une multitude de renseignements sur la situation financière du régime, les rendements de la caisse, nos efforts d'investissement durable, etc.

Parmi les événements dignes de mention pour l'année 2024, notons :

- En mars 2024, la mise en place de contrats de rentes avec deux assureurs pour une transaction de l'ordre de 140 M\$.
- À l'automne 2024, la mise en place du nouveau portail aux participants qui, en plus de garantir une meilleure protection des renseignements personnels, offre de nouvelles fonctionnalités intéressantes pour les usagers. En 2025, le portail permettra aux participants de produire eux-mêmes des projections de revenus de retraite.
- Le processus mené par le Comité de retraite afin d'analyser des offres de service pour les services actuariels et l'accompagnement en placement. Par bonne gouvernance, cette démarche est menée aux huit ans. Dans ce cas-ci, le Comité a convenu de remplacer la firme Aon par Mercer.

Le Comité a apprécié les services rendus par Aon dans les années qui ont suivi la restructuration du régime et la mise en place de la Politique de financement.

Pour terminer, j'aimerais remercier deux ex-collègues du Comité qui ont mis fin à leur mandat en 2024 :

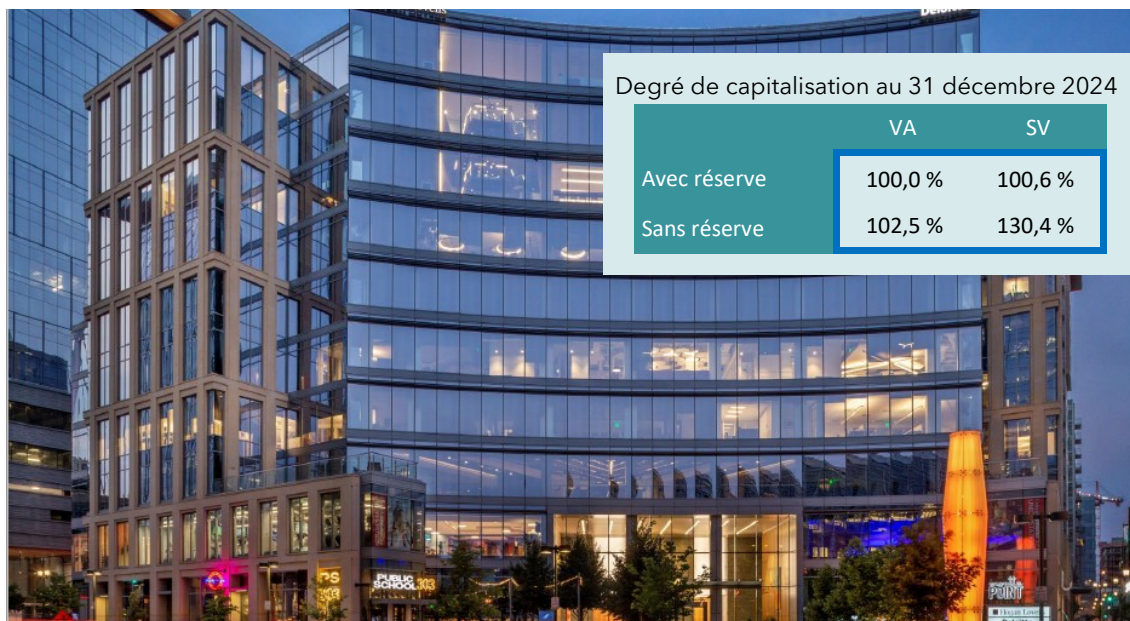
- Jacques Lachance, qui a siégé au Comité pendant plus de 10 années et qui a représenté le Comité de retraite sur d'autres instances telles que le Comité de placement et le Comité d'audit. Ta contribution est indéniable, Jacques. Merci!
- Également Valérie Gonthier-Gignac qui a effectué trois mandats de trois ans à titre de membre désignée par l'APAPUL. Toi aussi, Valérie, tu as su apporter une valeur ajoutée à l'administration du RRPePUL.

Le président du Comité de retraite,

A handwritten signature in blue ink that reads "Boris Mayer St-Onge". The script is cursive and fluid.

Boris Mayer St-Onge

Note : les photos contenues dans le rapport annuel proviennent de certains de nos gestionnaires et illustrent des exemples des investissements compris dans nos portefeuilles.



Immeuble à bureaux à Denver au Colorado, détenu par CBRE, gestionnaire immobilier

1.

Situation financière

1.1 Volet antérieur

Le Volet antérieur est fermé aux nouveaux adhérents depuis le 31 décembre 2015. Sa maturité augmente à chaque année et, maintenant, moins de 40 % des participants actifs y ont des droits.

Aux fins d'évaluer le niveau de capitalisation du volet, l'actuaire doit exclure les achats de rentes¹ de la valeur de l'actif et du passif actuariel. C'est pourquoi la situation a tellement varié de 2023 à 2024.

Le tableau ci-contre montre donc l'état de capitalisation au 31 décembre 2024, ainsi qu'un an auparavant.

Situation financière du Volet antérieur

VA – Service avant 2016 (en milliers de dollars)	31-12-2024	31-12-2023
Valeur marchande de l'actif ²	486 900	611 651
Cotisations accessoires	300	261
<i>moins</i> Réserve	(11 500)	(10 711)
Actif net	475 700	601 201
Valeur actuarielle du passif		
Personnes participantes actives	170 400	166 178
Retraité.e.s et bénéficiaires	288 000	419 528
Rentes différées	16 800	14 999
Cotisations accessoires	300	261
Passif total	475 500	600 966
Excédent (déficit) actuariel	200	235
Degré de capitalisation	100,0 %	100,0 %

¹ Cette transaction d'achat de rentes est expliquée à la page 16 du rapport.

² La législation requiert que les achats de rentes soient exclus pour évaluer la situation financière.

1.1 Volet antérieur/suite

Le volet demeure pleinement capitalisé et avec de solides mécanismes de stabilisation du financement (réserve et marge dans le taux de rendement futur).

Concernant les achats de rentes, la valeur du placement est évaluée à 146 M\$ au 31 décembre 2024 et un passif équivalent y est associé.

1.2 Second volet

Le Second volet est le volet « courant », c'est-à-dire celui où sont versées les cotisations et où les participants actifs acquièrent de nouveaux droits. Étant relativement jeune, tant la valeur de l'actif que du passif actuariel croît de manière substantielle, sur une base annuelle.

Avec le bon rendement de l'actif en 2024, combiné aux cotisations versées au Fonds de stabilisation, le Second volet a progressé de près de 25 % en 2024. Rappelons que le Fonds de stabilisation sert à stabiliser le financement du régime à long terme et aussi à octroyer de l'indexation pour les rentes provenant de ce volet. Cette indexation est versée ponctuellement (niveau garanti pour les trois années suivant une évaluation actuarielle).

VA		
Mécanismes de sécurité	2024	2023
Réserve/Fonds de stabilisation	11,5 M\$	9,7 M\$
Marge dans le taux de rendement	1,14 %	0,74 %

Les deux marges sont au niveau maximal prévu à la Politique de financement

Le tableau suivant montre le niveau de la capitalisation du Second volet pour les deux dernières années.

Dans le cas de ce volet, il est normal que la situation soit parfaitement à l'équilibre, car la législation prévoit que les gains d'expérience sont automatiquement transférés au Fonds de stabilisation. Il reste un léger excédent au 31 décembre 2024, mais cela résulte d'une technicalité des règles de financement.

Situation financière du Second Volet

SV – Service depuis 2016 (en milliers de dollars)	31-12-2024	31-12-2023
Valeur marchande de l'actif	251 300	200 087
Cotisations volontaires	4 500	3 806
moins Fonds de stabilisation	(57 400)	(43 751)
Actif net	198 400	160 142
Valeur actuarielle du passif		
Personnes participantes actives	151 800	126 824
Retraité.e.s et bénéficiaires	33 100	23 969
Rentes différées	7 900	5 543
Cotisations volontaires	4 500	3 806
Passif total	197 300	160 142
Excédent (déficit) actuariel	1 100	0
Degré de capitalisation	100,6 %	100,0 %

1.2 Second volet/suite

Au niveau de l'indexation ponctuelle du SV, les résultats de l'évaluation actuarielle 2024 permet la mise à jour suivante :

Modalités d'indexation	Indexation ponctuelle du SV	
Évaluation 2024	100 % de l'inflation pendant 10 ans et 100 % par la suite	Niveaux garantis jusqu'au 1 ^{er} janvier 2028
Évaluation 2023	100 % de l'inflation pendant 10 ans et 89 % par la suite	Niveaux garantis jusqu'au 1 ^{er} janvier 2027

SV		
Mécanismes de sécurité	2024	2023
Réserve/Fonds de stabilisation	58,2 M\$	43,8 M\$
Marge dans le taux de rendement	0,63 %	0,69 %
Marge de maturité	0,76 %	0,81 %

Les deux marges sont au niveau maximal prévu à la Politique de financement.

1.3 Financement

Depuis la restructuration du régime en 2015, les mécanismes de stabilisation du financement ont atteint leur objectif : maintenir la cotisation salariale à 8,8 % du salaire et celle de l'Université à 9,5 %.

Une portion de la cotisation salariale est versée dans le Fonds de stabilisation et est donc considérée comme une cotisation de stabilisation.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition du financement du régime pour 2025 et 2026.

La seule différence se situe au niveau du partage de la cotisation salariale entre la cotisation d'exercice et la cotisation de stabilisation.

18,3 %				
		Cotisations d'exercice + cotisations pour frais	+	Cotisations de stabilisation
Taux globaux négociés APAPUL-UL				
2025	Salariales	3,96 %		4,84 %
	Patronales	9,5 %		0,0 %
				8,8 % 9,5 %
2026	Salariales	4,80 %		4,00 %
	Patronales	9,5 %		0,0 %
				8,8 % 9,5 %



- 2.1 Résultats des marchés
- 2.2 Résultats des volets
- 2.3 Changements à la Politique de placement

2.

GIP IV Eolian, aux États-Unis, détenu par GIP, gestionnaire infrastructure

Rendements

2.1 Résultats des marchés

2024, une année exceptionnelle pour presque tous les actifs financiers : des records boursiers, les cryptomonnaies et l'or à leur sommet et des baisses des taux d'intérêt.

Tel qu'illustré dans le tableau suivant, les performances de plusieurs actifs en 2024 ont largement surpassé les attentes. Le tableau indique aussi des performances à plus long terme (5 ans et 10 ans).

Une partie importante de la performance des marchés boursiers provient de la technologie et, aux États-Unis, du retour des républicains et leurs promesses de dérégulation et de baisses d'impôts.

Les indications de Trump visant à favoriser les cryptomonnaies ont fait en sorte que le bitcoin a

dépassé les 100 000 \$ US en 2024 et que plusieurs autres cryptos ont atteint des records.

Avec les diverses tensions géopolitiques, l'or a aussi battu des records. Certaines matières premières, comme le cacao et le café, ont (malheureusement) subi des conditions météorologiques défavorables pour atteindre de nouveaux sommets.

Les baisses de taux des banques centrales étaient anticipées; ce qui l'était moins, c'était la vitesse et l'ampleur de celles-ci durant la dernière année.

Finalement, une bonne partie du rendement des classes d'actifs étrangères ont pu profiter de la dévaluation de près de 10 % du huard par rapport au dollar américain en 2024.

Rendement des actifs financiers	1 an	5 ans	10 ans
Indices boursiers			
S&P TSX (Canada)	21,7 %	11,1 %	8,7 %
S&P 500 (États-Unis, en \$ CA)	36,4 %	16,9 %	15,6 %
NASDAQ (États-Unis, en \$ CA)	41,3 %	20,0 %	18,7 %
MSCI EAEO (Europe, Asie, Extrême-Orient, en \$ CA)	13,2 %	6,9 %	7,5 %
MSCI Monde (excluant les marchés émergents, en \$ CA)	29,4 %	13,5 %	12,4 %
MSCI Émergents (en \$ CA)	17,3 %	4,5 %	6,0 %
Indices obligataires			
FTSE Canada - Bons du Trésor	4,9 %	2,5 %	1,7 %
FTSE Canada - Univers	4,2 %	0,8 %	2,0 %
FTSE Canada - Long terme	1,4 %	-1,5 %	1,8 %
Indice de placements alternatifs			
EPRA Immobilier (en \$ CA)	11,3 %	2,1 %	5,5 %
S&P Infrastructure (en \$ CA)	24,4 %	6,6 %	7,3 %
Autres			
Taux de change \$ CA vs \$ US	-8,3 %	-2,1 %	-2,1 %
Bitcoin (en \$ CA)	140,67 %	70,50 %	80,30 %
Or (en \$ CA)	37,50 %	13,50 %	10,45 %
Matières Premières (en \$ CA)	8,68 %	6,93 %	4,24 %

2.2 Résultats des volets

Avec des performances aussi élevées sur les marchés boursiers, la répartition stratégique de l'actif explique une bonne partie de l'écart de performance entre les deux volets.

Les résultats sont les suivants, pour l'année et sur de plus longues périodes.

L'annexe 4 détaille la performance par classe d'actifs.

	2024	5 ans	10 ans	Hypothèse de l'actuaire
VA	7,8 %	3,5 %	6,1 %	6,12 %
SV	13,1 %	6,9 %	s/o	7,73 %

2.3 Changements à la Politique de placement

Des changements mineurs ont été apportés à la Politique de placement en 2024. Ils visaient essentiellement à considérer les achats de rentes dans le Volet antérieur. La répartition cible de ce volet a ainsi été modifiée afin de continuer à en tenir compte, même si ceux-ci ne sont plus gérés directement.

Ainsi, le niveau de risque global de la politique de placement pour ce volet demeure la même qu'avant les achats de rentes.

À titre de rappel, les répartitions stratégiques des investissements pour les deux volets sont :

Cibles des politiques de placement	VA	SV
Titres d'emprunt	54 %	20 %
Actions	20 %	40 %
Immobilier	8 %	12 %
Infrastructure	13 %	16 %
Placements privés	5 %	12 %

2.3 Changements à la Politique de placement/suite

L'annexe 3 présente la répartition réelle des actifs au 31 décembre 2024. Il subsiste des écarts importants pour certaines pondérations entre le réel et le pourcentage souhaité.

Essentiellement, les écarts sont au niveau de l'immobilier et des prêts directs. Dans le cas de

l'immobilier, des ventes ont été commandées, mais les transactions seront réalisées sur un horizon de 2-3 ans.

À l'inverse, pour les prêts directs, il s'agit d'une nouvelle classe d'actif intégrée qu'en 2024 et la constitution d'un portefeuille diversifié doit s'effectuer sur plusieurs années.





Projet skyborn en Norvège, détenu par GIP, gestionnaire infrastructure

3.

Investissement responsable et durable

Le Comité s'est doté d'une politique à cet égard il y a plusieurs années. Celle-ci a été revue complètement en 2023 et, en 2024, un Comité ESG a été créé. Ce dernier permet un suivi plus rigoureux des différents éléments en lien avec la Politique d'investissement durable des Régimes de retraite de l'Université Laval. Ce Comité explore également différents outils permettant d'améliorer la gouvernance en lien avec la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les principaux axes d'action sont les suivants :

3.1 Droits de vote

Tous les droits de vote associés aux actions détenues en portefeuilles sont exercés par une firme externe,

Groupe investissement responsable, en fonction de balises préétablies visant à renforcer la gouvernance.

3.2 Engagement actionnarial

Depuis deux ans, les régimes de retraite participent à des démarches directes auprès de certaines entreprises afin d'améliorer leur bilan en lien avec les enjeux climatiques.

Par exemple, en 2024, des représentations ont été faites auprès de la Banque Scotia afin qu'il y ait une divulgation de l'empreinte carbone des emprunteurs.

3.3 Empreinte carbone

Les régimes de retraite de l'Université Laval visent à réduire l'empreinte carbone du portefeuille de titres boursiers. L'empreinte des portefeuilles d'actions, au 31 décembre 2024, est de 83, soit une baisse de 3,5 % par rapport à 2023 et de 81 % par rapport à 2018.

Le tableau de la page suivante montre les résultats selon les trois objectifs de réduction de l'empreinte carbone.

3.4 Cote ESG des gestionnaires

Une firme externe évalue périodiquement l'importance de la prise en compte des facteurs ESG dans le processus d'investissement des gestionnaires de fonds pour les régimes de retraite. Cette évaluation est comparée au marché (gestionnaires du même secteur), de sorte que chaque gestionnaire reçoit une note.

Le « bulletin » global des gestionnaires est bonne. L'annexe 6 des gestionnaires donne cette information. L'équipe interne, lors des suivis des gestionnaires, évalue également les améliorations à cet égard.

Droits de vote

% des droits de votes exercées par le GIR selon la politique Caucus en 2024	99 %
---	------

Engagement actionnarial

En 2024, Share est intervenue auprès de 15 détenues dans le portefeuille du FCP au nom d'Unies : deux sur des enjeux de finance durable et 13 selon des enjeux environnementaux.

Intensité Carbone du portefeuille d'actions

Objectif 1 :

WACI 2018	441,0
Objectifs : 50 % de 2018 en 2030	220,5
WACI moyenne mobile 4 ans 2024	91,9

Objectif 2 :

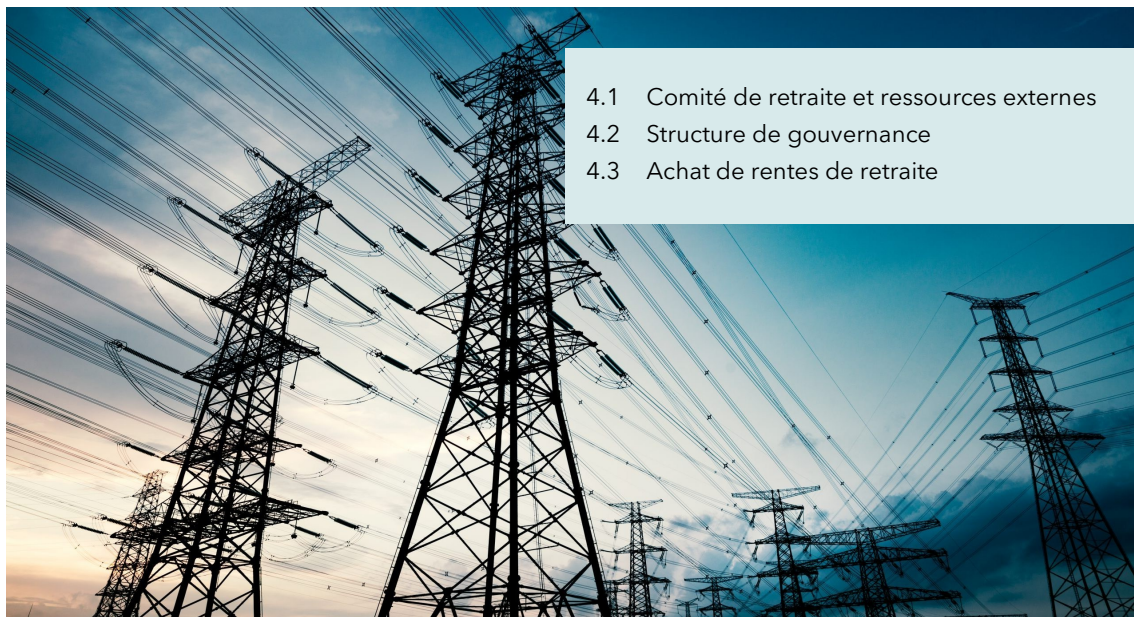
WACI indice pondérée (moyenne 4 ans) 2024	172,7
Objectifs : 70 % de l'indice	120,9
WACI moyenne mobile 4 ans 2024	91,9

Objectif 3 :

WACI moyenne mobile 4 ans 2022	143,8
Objectifs : réduction vs 2022	
WACI moyenne mobile 4 ans 2024	91,9

Nouvelles recherches et embauches de gestionnaires

	BR	Mercer
Mandat actions mondiales	Oui	Oui
Prêts directs américains	Oui	Non
Prêts directs européens	Oui	Oui
Placements privés		
New Mountain VIII	-	Oui



- 4.1 Comité de retraite et ressources externes
- 4.2 Structure de gouvernance
- 4.3 Achat de rentes de retraite

AusNet, un réseau de transmission électrique en Australie, détenu par Brookfield, gestionnaire infrastructure

4.

Gouvernance

4.1 Comité de retraite et ressources externes

COMITÉ DE RETRAITE

Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le RRPePUL est administré par un Comité de retraite qui agit à titre de fiduciaire du Régime et de la caisse.

Le Comité de retraite doit mettre en place une Politique de placement pour investir la caisse et il doit administrer les prestations payables par le Régime. Plusieurs de ces responsabilités ont été déléguées au Bureau de la retraite.

Selon le Règlement du Régime, le Comité de retraite doit être composé de neuf membres.

Martin Latulippe agit à titre de secrétaire.

Composition du Comité de retraite au 31 décembre 2024

	Désigné par		Désigné par
Nicolas Fortin Louis Vézina	l'APAPUL	Louis Frenette-Nolin Boris Mayer-St-Onge	les personnes participantes actives
Nicolas Bouchard Martel François Hudon (membre externe) Pierre Parent Sirois	l'Université Laval	Louise Barbeau Jean Grégoire	les personnes participantes non actives

4.1 Comité de retraite et ressources externes /suite

Les changements suivants sont survenus à la composition du Comité de retraite au cours de l'année 2024 :

- Jacques Lachance a été remplacé par Pierre Parent Sirois à titre de membre désigné par l'Université.
- Valérie Gonthier-Gignac a été remplacée par Louis Vézina à titre de membre désigné par APAPUL.

Les mandats des membres sont de trois ans. Les mandats venant à échéance en 2024 ont été renouvelés.

Le tableau suivant détaille le nombre de rencontres des différents comités et le taux de participation des membres à ces réunions.

	Taux de participation ³	
Comité de retraite	8 réunions	97 %
Conseil d'administration du BR	4 réunions	100 %
Comité d'audit	4 réunions	100 %



Projet de logement multi-résidentiel, détenu par CBRE, gestionnaire immobilier

³ Pour les Comités qui ne relèvent pas exclusivement du RRPePUL, les taux de participation sont ceux des membres représentant le Régime de retraite.

4.1 Comité de retraite et ressources externes /suite

RESSOURCES EXTERNES

Le Comité de retraite retient les services de fournisseurs externes pour l'administration du régime. En 2024, un processus d'appels d'offre a été réalisé afin de nommer l'actuaire et le conseiller en placement.

C'est la firme Mercer qui a été retenue pour l'accompagner pour les huit prochaines années.

Le tableau suivant résume les principaux liens d'affaires du Comité de retraite.

Principaux fournisseurs de services		
Actuariat	Mercer	Évaluation actuarielle du Régime Évaluation de modifications, expertise actuarielle
Service-conseil en placement	Mercer	Révision de la Politique de placement
Audit externe	Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	Audit externe Production du rapport financier audité du Régime
Service-conseil juridique	Osler	Conseillers juridiques du Régime Avis légaux et représentation
Institution financière	RBC	Transactions courantes (cotisations et prestations)
Assurances	Intact	Assurance responsabilité des fiduciaires



CyrusOne, plateforme de centre de données aux États-Unis, détenu par GIP, gestionnaire infrastructure

RAPPORT SUR LES PLAINTES ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Bureau a dénoté en 2024 quelques plaintes relative-ment au délai de traitement de leur demande. Il s'agissait de dossiers d'ententes de transfert et le Bureau faisait face à un nombre anormalement élevé de demandes en raison de la terminaison de l'entente de transfert par Retraite Québec. La situation a été depuis rétablie.

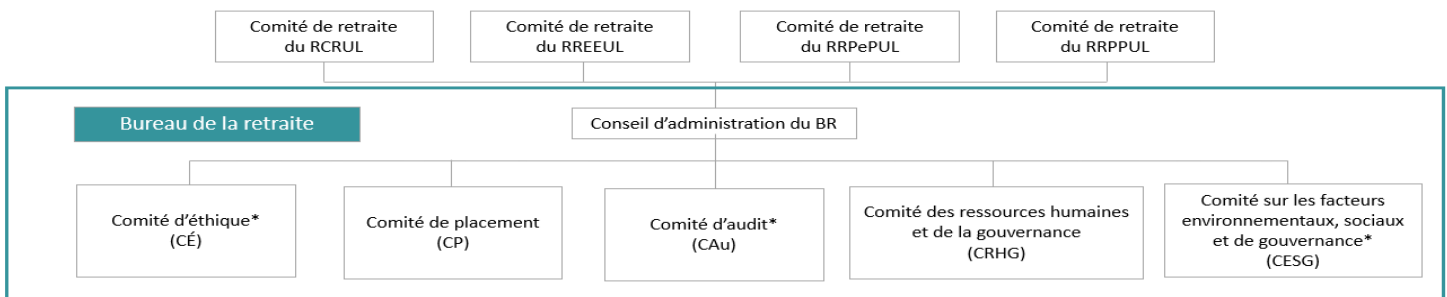
Concernant la protection des renseignements personnels, différents contrôles sont en place afin de minimiser les risques d'incidents de confidentialité.

4.2 Structure de gouvernance

Plusieurs aspects administratifs ont été délégués par le Comité de retraite du RRPePUL au Bureau de la retraite de l'Université Laval. Les trois autres comités de retraite ont fait de même.

Cette structure permet de gérer efficacement les quatre régimes de retraite et offre des économies d'échelle.

L'organigramme suivant illustre le fonctionnement du Bureau de la retraite de l'Université Laval. Tel qu'indiqué, certains comités offrent également des services directs aux comités de retraite. La composition des différents comités est disponible sur le site Web du Bureau de la retraite dans la section [Le Bureau de la retraite / CA et autres comités](#).



*Ces comités reçoivent également des mandats directement des Comités de retraite

Le tableau suivant présente sommairement le mandat de chaque comité et sa composition au 31 décembre 2024.

	Mandat	Composition
Conseil d'administration	Le CA est responsable du suivi des opérations du Bureau de la retraite ainsi que de la fiducie globale qui regroupe les actifs des quatre régimes de retraite de l'Université Laval.	Nicolas Bouchard Martel Stéphane Chrétien Éric Forcier Anne Gosselin André Grondines Gilles Horrobin Boris Mayer-St-Onge Nicolas Saucier
Comité de placement	La gestion de la Politique de placement du RRPePUL a été déléguée au Bureau de la retraite, sous la supervision du Comité de placement.	Valérie Cecchini Pierre Gilbert Gilles Horrobin Michel Lemieux Isabel Trépanier

4.2 Structure de gouvernance /suite

	Mandat	Composition
Comité d'audit	Le principal mandat du Comité d'audit est de recommander aux régimes l'adoption des rapports financiers préparés par l'auditeur externe et d'effectuer un suivi, s'il y a lieu, concernant des améliorations qui devraient être apportées aux contrôles internes.	Jean DeBonville Gilles Dion Nicolas Fortin André Grondines Michel Turcotte RCRUL RREEUL RRPePUL Membre externe RRPPUL
Comité d'éthique	Le mandat du Comité d'éthique est de doter l'administration et le personnel de balises éthiques et de règles de déontologie. Il veille aussi à sensibiliser sur l'importance de maintenir un comportement intègre et responsable.	Gilles Bernier Pauline d'Amboise Hélène Lee-Gosselin Ana Marin Membre externe Membre externe Membre externe Membre externe
Comité des ressources humaines et de la gouvernance	La mission du Comité des ressources humaines est d'ordre-conseil, à savoir analyser et faire ses recommandations au CA, en lien avec la gestion des ressources humaines du Bureau de la retraite.	Nicolas Bouchard Martel Stéphane Chrétien Anne Gosselin Boris Mayer-St-Onge CA CA CA CA
Comité sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance	Le mandat du Comité ESG est de veiller à l'application de la Politique d'investissement responsable et durable et émettre des recommandations aux comités de retraite et au CA.	Nicolas Bouchard Martel Valérie Cecchini Stéphane Chrétien Louis Frenette-Nolin Anne Gosselin RCRUL Membre externe RRPPUL RRPePUL CA

Au Comité de placement et au Comité d'éthique, aucun membre des comités de retraite ne représente les régimes, car ces comités ne sont constitués que de membres externes. Toutefois, les membres du CA peuvent assister aux rencontres du Comité de placement. L'annexe 7 présente la structure organisationnelle interne du Bureau de la retraite.

4.3 Achat de rentes de retraite

Au cours de l'année 2024, le Comité de retraite a pris une décision d'investissement importante pour le VA : l'achat de rentes de retraite auprès de deux assureurs.

Les transactions, pour un montant global de 140 M\$, signifient que dorénavant les deux assureurs doivent verser au RRPePUL l'équivalent des rentes des participant.e.s visé.e.s par l'achat et le Bureau de la retraite procède par la suite au paiement usuel des rentes.

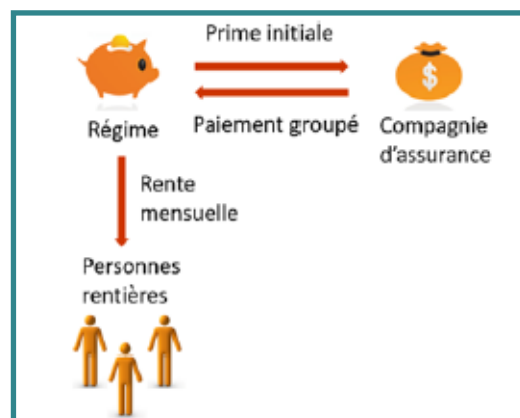
4.3 Achat de rentes de retraite / suite

L'objectif de cette transaction est de réduire les risques du Volet antérieur en transférant à un assureur les risques d'investissement et de longévité.

Il s'agit d'une stratégie qui est définie dans la Politique de financement du RRPePUL et qui est fort appropriée considérant le niveau de maturité du volet et le fait que ce dernier soit fermé.

On considère cette transaction comme un placement, car elle ne modifie en rien les obligations envers les prestataires. Annuellement, l'actuaire du régime établit la valeur de ce placement et il apparaît dans le rapport financier du régime.

Le diagramme suivant illustre le fonctionnement d'une telle transaction.



Tel que mentionné dans la section 2 du rapport annuel, cette transaction s'est avérée profitable pour la situation financière du VA. Le rendement sous-jacent aux deux contrats est supérieur à celui des placements qui ont été liquidés pour payer la prime. De plus, la marge pour écarts défavorables est dorénavant plus élevée.



Aéroport de Vienne, en Autriche, détenu par IFM, gestionnaire infrastructure



Centre commercial de Miami, Floride, détenu par Morgan Stanley, gestionnaire immobilier

5.

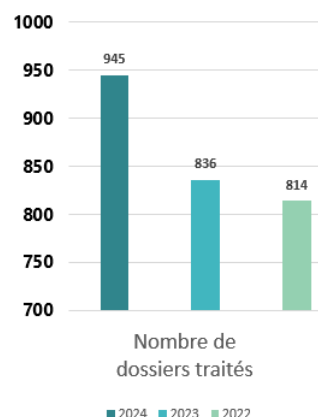
Service à la clientèle

Le Comité de retraite a délégué au Bureau de la retraite le volet d'information et de calcul des prestations. Le Bureau de la retraite produit ainsi les relevés annuels, publie les différents communiqués sur le Régime et organise des séances d'information pour les nouvelles personnes adhérentes, des séances de planification financière et de préparation à la retraite.

Le Bureau de la retraite est un centre d'expertise créé par les quatre régimes de retraite de l'Université Laval et dédié entièrement à l'administration de ces régimes.

5.1 Record de dossiers traités en 2024!

En 2024, le Bureau de la retraite a atteint un record avec 945 demandes traitées. Depuis quelques années, plus de 800 demandes sont traitées annuellement pour le RRPePUL uniquement, principalement en raison d'un afflux important de nouvelles adhésions. De plus, la fin de l'entente de transfert par Retraite Québec a contribué à une forte hausse des demandes d'évaluation de transfert.



5.1 Record de dossiers traités en 2024! /suite

Le tableau suivant présente la ventilation des demandes traitées en 2024 pour le RRPePUL et au cours des deux années précédentes :

	Ventilation des demandes traitées		
	2024	2023	2022
	945 demandes	836 demandes	814 demandes
SERVICES OFFERTS PAR LE BUREAU DE LA RETRAITE			
... à l'égard de l'adhésion et du cumul de participation : information sur les droits et les possibilités d'optimiser vos avoirs dans le Régime par le biais de rachat, de transfert ou de participation volontaire;	57 %	53 %	49 %
... à l'égard de la retraite : service-conseil avant la prise de retraite afin d'expliquer les options offertes. Par exemple, des estimations de rente à différentes dates avant de déterminer celle-ci;	18 %	22 %	21 %
... à l'égard d'une cessation, d'un décès ou d'une rétroactivité : information générale relative aux autres prestations payables et aux demandes d'information.	25 %	25 %	30 %

Le tableau ci-dessous illustre les différentes activités offertes par le Bureau de la retraite :

ACTIVITÉS	2024	2023	2022
Séminaire de préparation à la retraite <i>Clientèle : membres âgés de 52 ans et plus</i>	1	2	1
Colloque de planification financière <i>Clientèle : tous</i>	1	1	0
Séance d'information pour les nouveaux membres	2	1	0
Communiqués	4	4	5

5.2 Nouveau portail

À l'automne 2024, le Bureau de la retraite a lancé le nouveau portail participant



Ce portail actualise Mon Dossier et est utilisé par le Bureau de la retraite pour transmettre des documents personnalisés concernant les régime de retraite, tels que les relevés annuels, les relevés fiscaux et les relevés d'événements.

Les membres du RRPePUL peuvent également transmettre des documents de manière sécurisée au Bureau de la retraite via ce portail.

De nouvelles fonctionnalités sont disponibles dès maintenant, notamment la mise à jour des informations personnelles (adresse courriel et résidentielle) et la modification de la désignation des bénéficiaires.

D'autres ajouts sont prévus pour 2025, dont un module de projection financière qui permettra de faire des estimations de revenu à la retraite du Régime en tout temps et aussi souvent que désiré.

5.3 Cotisations volontaires

Il vous est permis de transférer des sommes provenant de REER ou du CRI. Ces sommes sont alors investies selon votre choix de répartition entre nos 3 fonds disponibles (croissance, conservateur et sécuritaire).

Au 31 décembre 2024, 107 personnes bénéficient de cette flexibilité. Le montant de cotisations volontaires s'élève à 4,5 M\$ à cette date. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au [document d'information](#) sur le site Web.



Immeuble d'entreposage commercial, au Royaume-Uni, détenu par BGO, gestionnaire immobilier

ANNEXES



A.1 DONNÉES FINANCIÈRES

L'actif a crû de près de 73 M\$ ou de 9 % en 2024. Cette augmentation est surtout dans le SV où les cotisations sont versées et où la performance des placements a été supérieure.

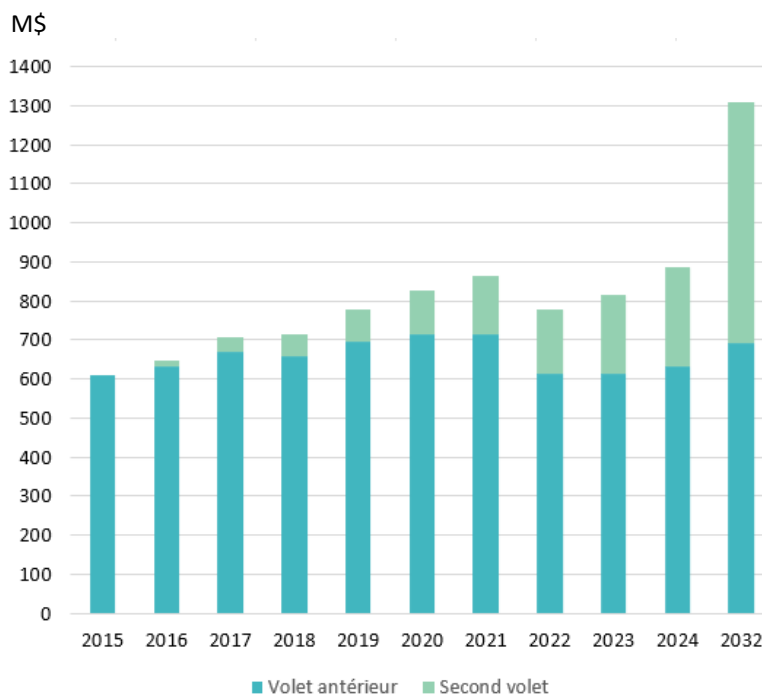
Le graphique ci-dessous montre l'évolution des deux volets au cours des dix dernières années et de façon globale pour le Régime.

Depuis 2016, le Régime est scindé en deux volets et on constate l'accroissement plus rapide du SV, car il reçoit la majorité des cotisations et verse peu de prestations.

C'est une situation tout-à-fait normale où l'on voit, pour le VA, une certaine stagnation car il n'y a plus d'entrées de cotisations et il y a des prestations importantes à payer.

L'actif d'un régime de retraite évolue annuellement en fonction des éléments suivants : les cotisations, les prestations, les frais et les rendements sur les placements. Les prochaines sections donnent plus de détails sur ces quatre éléments.

$$\boxed{\text{Cotisations}} + \boxed{\text{Rendement}} = \boxed{\text{Prestations}} + \boxed{\text{Frais}}$$



2024

VA : 633 M\$ (71 %)

SV : 256 M\$ (29 %)

Projection 2032

VA : 690 M\$ (53 %)

SV : 620 M\$ (47 %)

Cotisations

La Politique de financement prévoit des cotisations annuelles globales de 18,3 % de la masse salariale. La cotisation salariale est établie à 8,8 % du salaire tandis que la cotisation patronale est de 9,5 %. Une portion de la cotisation salariale est versée dans le Fonds de stabilisation.

Pour tenir compte des frais administratifs du Volet antérieur, une portion des cotisations (726 000 \$ en 2024) est transférée du Second volet annuellement.

Le tableau suivant explique tous les types de cotisations versées au RRPePUL.

Cotisations régulières	Cotisations versées par les personnes participantes et l'Université qui financent l'accumulation du service crédité de l'année en cours. En 2024, les cotisations régulières étaient de 3,52 % du salaire pour les personnes participantes. Pour l'Université, la cotisation est de 9,5 % de la masse salariale cotisable.
Cotisations de stabilisation	Cotisations versées seulement par les personnes participantes et déposées directement dans le Fonds de stabilisation. Ce fonds sert à deux fins principales : à rembourser, le cas échéant, un déficit dans le Second volet et à octroyer de l'indexation ponctuelle pour les rentes provenant de ce volet. Les cotisations de stabilisation représentent 5,28 % (globalement, la cotisation salariale est de 8,8 %, soit 3,52 % + 5,28 %).
Cotisations accessoires	Limitées fiscalement à 9 % du salaire moins les cotisations salariales régulières et de stabilisation, 0,2 % du salaire est disponible pour verser des cotisations accessoires. Fait intéressant, ces cotisations n'affectent pas les droits de cotisation au REER. Elles permettent l'acquisition de prestations additionnelles ou elles peuvent être remboursées, à la cessation de participation.
Cotisations volontaires	Sommes provenant de REER principalement. L'avantage de verser des cotisations volontaires dans le RRPePUL est de profiter des frais de gestion très bas du Régime et de la diversification de la Politique de placement provenant, entre autres, des placements alternatifs.
Cotisations de rachat	Toute période de service non crédité peut faire l'objet d'un rachat. Il peut s'agir d'une période de congé sans traitement ou d'une période non reconnue lors d'un transfert d'un employeur précédent. De même, toute période de service accomplie auprès de la FUL est admissible au rachat.
Transferts d'autres régimes de retraite	Période de service reconnue dans un autre régime de retraite qui peut être transférée au RRPePUL en vue d'y faire créditer une rente de valeur équivalente à la somme transférée.

A.1 DONNÉES FINANCIÈRES

Cotisations /suite

Cotisations

	Par les personnes participantes		Par l'employeur		Total 2024	Total 2023
	Volet antérieur	Second volet	Volet antérieur	Second volet		
Régulières	s.o.	6 418	779	16 436	23 633	23 557
Stabilisation	s.o.	9 520	s.o.	s.o.	9 520	4 300
Rachats de participation	s.o.	1 732	s.o.	s.o.	1 732	282
Accessoires	24	s.o.	s.o.	s.o.	24	31
Volontaires	s.o.	739	s.o.	s.o.	739	250
Transferts d'autres régimes	s.o.	13 163	s.o.	s.o.	13 163	513
Équilibre / Reliquat	s.o.	s.o.	4	s.o.	4	s.o.
Transfert inter-volet*	15 011	s.o.	s.o.	s.o.	15 011	s.o.
Total (en milliers de \$)	15 035	31 572	783	16 436	63 826	28 933
Total (en millions de \$)	46,6 M\$		17,2 M\$		63,8 M\$	28,9 M\$

* Signifie qu'un montant a été transféré du Second volet au volet antérieur (en raison de l'amendement 38)

Prestations

Les prestations versées par le RRPePUL sont constituées essentiellement des rentes de retraite, mais également des prestations forfaitaires payables lors d'une cessation de participation, d'un décès ou d'un partage de droits.

Prestations

	Volet antérieur	Second volet	Total 2024	Total 2023
Rentes de retraite	37 079	2 337	39 416	37 889
Prestations de décès	268	258	526	-
Remboursements	60	61	121	26
Transferts vers d'autres régimes	-27	112	85	1 319
Autres prestations	866	1061	1927	1 560
Transfert inter-volet*	0	18 556	18 556	-
Total (en milliers de \$)	38 246	22 385	60 631	40 794
Total (en millions de \$)	38,2 M\$	22,4 M\$	60,6 M\$	40,8 M\$

A.1 DONNÉES FINANCIÈRES

Frais

Les frais du RRPePUL se composent des frais liés à la gestion de la caisse de retraite (les gestionnaires des fonds de placement) et les frais d'administration (salaires du personnel du BR, honoraires professionnels, etc.)

Frais de gestion (en milliers de \$)	Volet antérieur	Second volet	Total 2024	Total 2023
Frais reliés aux placements	1 449	705	2 155	1 863
Frais reliés aux placements - déduits	4 525	3 162	7 687	5 233
Frais reliés à l'administration	726	433	1 159	1 014
Total en milliers	6 700	4 300	11 001	8 110
Total en millions	6,7 M\$	4,3 M\$	11,0 M\$	8,1 M\$
Frais totaux en % de l'actif moyen de l'année	1,08 %	1,88 %	1,29 %	1,02 %

Avec une Politique de placement différente, chaque volet assume ses frais reliés aux placements. En pourcentage de l'actif, ceux applicables au Second volet sont plus élevés, car la pondération en actions et en placements alternatifs est plus élevée, et les frais de gestion de ces créneaux sont plus importants.

Revenus de placement

Les revenus de placement comprennent les revenus traditionnels (intérêts, dividendes, ristournes, etc.), mais aussi l'appréciation de la valeur marchande du placement. Cette appréciation est déterminée en supposant la vente des produits financiers.

Revenus de placement	Volet antérieur	Second volet	Total 2024	Total 2023
Revenus de placement (en milliers de \$)	50 504	30 626	81 130	60 853
Total en millions de \$	50,5 M\$	30,6 M\$	81,1 M\$	60,8 M\$

Évolution de l'actif net par volet (en millions de \$)

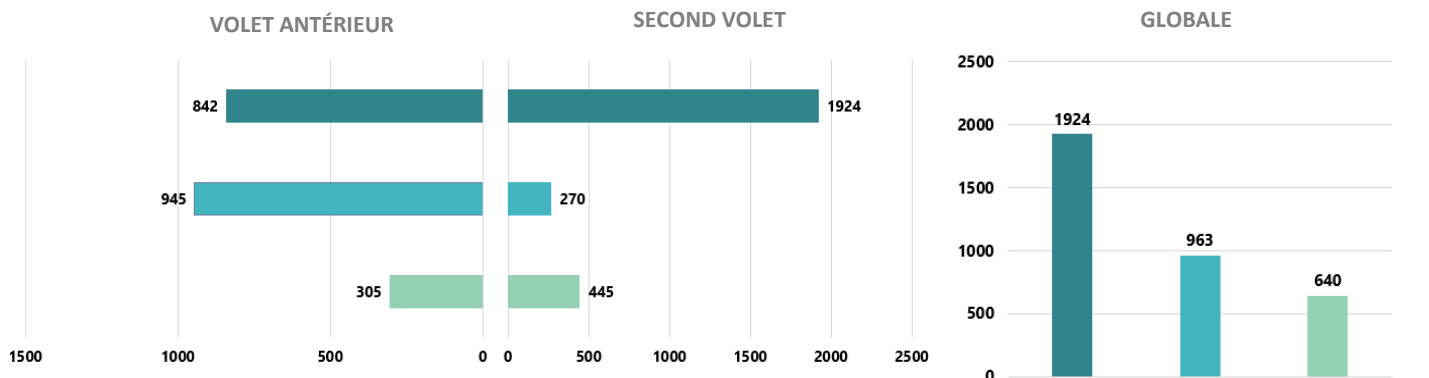
En fonction des différents éléments présentés dans cette section, l'actif net de chaque volet et du Régime a évolué de la manière suivante :

	Volet antérieur	Second volet	Total 2024	Total 2023
Actif au 31 décembre 2023	611,9	203,9	815,8	775,2
+ Cotisations	15,8	48,0	63,8	28,8
+ Revenus de placement	50,5	30,6	81,1	60,9
- Prestations	-38,2	-22,4	-60,7	-40,8
- Frais	-6,7	-4,3	-11,0	-8,1
Actif au 31 décembre 2024	633,3 M\$	255,8 M\$	889,0 M\$	816,0 M\$

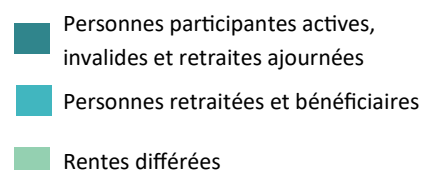
A.2 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Tout comme la revue de la situation financière, les statistiques démographiques du RRPePUL sont présentées par volet. Le degré de maturité du Volet antérieur est beaucoup plus important que celui du Second volet, car les nouvelles adhésions sont comptabilisées dans le Second volet depuis 2016.

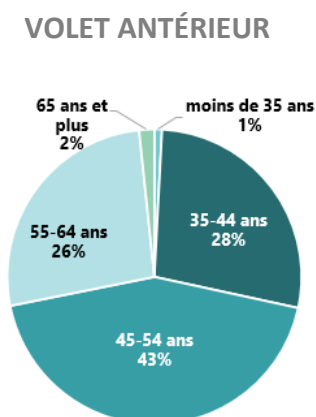
RÉPARTITION PAR VOLET SELON LE STATUT



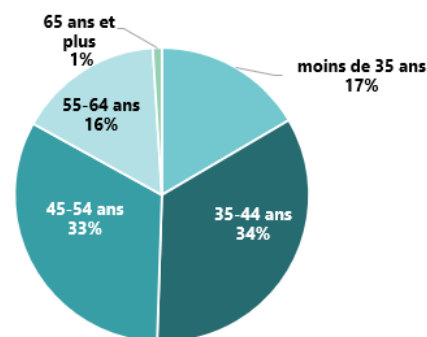
Dans le graphique ci-dessus, une personne participante peut être comptabilisée dans les deux volets si elle détient des droits dans chacun de ceux-ci. Par contre, le graphique de droite illustre la composition démographique globale du RRPePUL. Au 31 décembre 2024, le RRPePUL a donc un ratio de près de 1,2 personnes actives pour 1 personne non active (personnes retraitées, bénéficiaires et rentes différées), alors que ce ratio est de 0,67 pour le Volet antérieur et de 2,69 pour le Second volet.



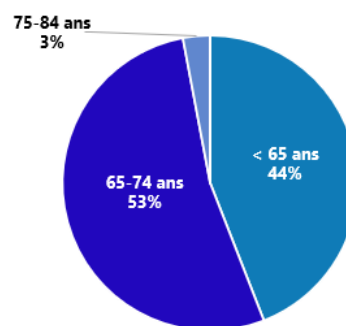
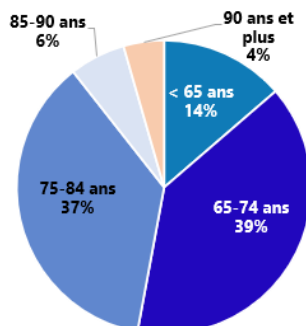
RÉPARTITION DES PERSONNES PARTICIPANTES ACTIVES SELON L'ÂGE



SECOND VOLET



RÉPARTITION DES PERSONNES RETRAITÉES ET BÉNÉFICIAIRES SELON L'ÂGE



A.2 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

INFORMATION SUR CHAQUE CATÉGORIE DE PERSONNES PARTICIPANTES

	Volet antérieur	Second volet	Faits saillants
1. Personnes participantes actives et invalides			
Nombre	828	1 905	Seulement 40 % des personnes possèdent des droits dans le VA.
Salaire moyen	112 450 \$	101 728 \$	
Âge moyen	49,6 ans	44,8 ans	
Service crédité moyen	17,0 années	9,0 années	
Service crédité moyen du volet	8,4 années	5,3 années	
2. Retraites ajournées¹			
Nombre	14	19	Même si le nombre est peu élevé, il est en hausse constante depuis quelques années.
Salaire moyen	114 094 \$	112 232 \$	
Âge moyen	67,0 ans	66,6 ans	
Service crédité moyen	21,0 années	16,5 années	
Service crédité moyen du volet	12,1 années	7,6 années	
3. Personnes retraitées			
Nombre	843	267	L'âge moyen à la retraite est de 63,2 ans pour les personnes retraitées de 2024.
Âge moyen	73,8 ans	65,7 ans	
Rente annuelle moyenne	44 707 \$	53 189 \$	
Rente annuelle moyenne du volet	41 793 \$	10 017 \$	
4. Bénéficiaires, conjoint.e.s			
Nombre	102	3	50 % de ces rentes sont versées depuis plus de 25 ans (en incluant la rente versée initialement à la personne retraitée).
Âge moyen (conjoint.s seulement pour le SV)	80,1 ans	45,7 ans	
Rente annuelle moyenne	21 013 \$	30 191 \$	
Rente annuelle moyenne du volet	20 962 \$	1 737 \$	
5. Rentes différées²			
Nombre	305	445	Le nombre est relativement élevé dans le SV, car une majorité de cessation concerne le personnel contractuel dont l'adhésion est récente.
Âge moyen	49,6 ans	43,5 ans	
Ratio personnes participantes actives (1 et 2) / non actives (3 à 5)			
	0,67	2,69	Le VA pourrait être qualifié de régime très mature et le SV de jeune régime.
<i>Ce ratio est un indicateur du niveau de maturité des volets du RRPePUL.</i>			

MOUVEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

	En 2024		Moyenne 5 ans	
	Nombre	Âge moyen	Nombre	Âge moyen
Adhésions	198	39	214	38
Retraites	42	63	39	62
Décès	24	82	21	82
Remboursements / Transferts	45	42	41	41

¹ Retraite ajournée : personne de 65 ans et plus qui cotise au Régime de retraite.

² Rente différée : personne ayant cessé de cotiser au RRPePUL, mais qui a laissé ses droits dans le Régime.

A.3 RÉPARTITION DE L'ACTIF

Le tableau suivant indique les fonds et les gestionnaires dans lesquels les deux volets du RRPePUL sont investis. Les répartitions sont la distribution réelle à la fin de l'année.

	Volet antérieur		Second volet		Gestionnaire
	en millions \$	en % de l'actif	en millions \$	en % de l'actif	
Titres d'emprunt		44,1 %		15,8 %	
Obligations des sociétés canadiennes	79,1	16,3 %	-	-	Canso
Obligations multi-secteurs	28,5	5,9 %	10,2	4,1 %	PIMCO
Obligations à levier 3:1	39,3	8,1 %	1,5	0,6 %	Manuvie
Obligations provinciales à long terme	-	-	7,1	2,9 %	
Dette privée de qualité	56,4	11,6 %	16,1	6,5 %	SunLife
Prêts directs	1,1	0,2 %	0,6	0,2 %	Fonds commun*
Marché monétaire	9,8	2,0 %	3,8	1,5 %	Manuvie
	214,2		39,3		
Actions		20,1 %		41,2 %	
Actions canadiennes	23,3	4,8 %	19,2	7,7 %	Jarislowsky Fraser
Actions mondiales à grande capitalisation	58,0	11,9 %	52,4	21,1 %	Fonds commun*
Actions mondiales à petite capitalisation	-	-	15,6	6,3 %	Wasatch
Actions de marchés émergents	16,2	3,3 %	15,4	6,2 %	RBC
	97,5		102,7		
Placements alternatifs		35,9 %		43,0 %	
Immobilier	80,3	16,5 %	30,2	12,1 %	Fonds commun*
Infrastructure - Mandat Core	33,0	6,8 %	3,6	1,4 %	Fonds commun*
Infrastructure - Mandat élargi	30,0	6,2 %	38,8	15,6 %	Fonds commun*
Placements privés	31,3	6,4 %	34,5	13,9 %	Fonds commun*
	174,6		107,1		
Contrats de rentes	143,8		0,0		iA et SunLife
Total¹	630,1		249,0		

Description des fonds communs internes *

Prêts directs : Ares 100 %

Actions mondiales à grande capitalisation : Walter Scott 35,5 %; RBC 29,8 %; Baillie Gifford 34,7 %.

Immobilier : Morgan Stanley 41,6 %; TD Greystone 18,8 %; CBRE 14,9 %; Carlyle CPI 11,4 %; Ipso Facto 4,7 %; Bentall GreenOak 6,9 %; Carlyle CRP IX 3,3 %; Angelo Gordon 0 %

Infrastructure - Mandat Core : Brookfield 100 %.

Infrastructure - Mandat élargi : GIP 36,3 %; IFM 30,1 %; EQT 27,8 %; CBRE 7,3 %.

Placements privés : 21 fonds répartis auprès de 12 gestionnaires (actif moyen de 13 M\$/fonds à l'échelle du BR).

¹ L'actif indiqué est celui investi dans les fonds. L'actif net des volets comprend d'autres éléments comme des cotisations à recevoir et des prestations à payer.

A.4 PERFORMANCE DES CATÉGORIES D'ACTIFS

Le tableau suivant indique, pour chaque volet, la performance des catégories d'actifs et des indices de référence du RRPePUL.

Volet antérieur	Rendement	Indices	Valeur ajoutée ¹	Faits saillants
Titres d'emprunt				Les obligations Multi-Secteur ont ajouté beaucoup de valeur en 2024. L'agilité et le prudence du gestionnaire a bien servi durant l'année.
Obligations sociétés canadiennes	7,6 %	7 %	0,6 %	
Obligations multisectorielles	5,7 %	0,2 %	5,5 %	
Dette privée canadienne	6,3 %	7 %	-0,7 %	
Marché monétaire	6,9 %	6,9 %	-	
Obligations indiciel Manuvie	2,7 %	2,7 %	-	
Prêts directs	14 %	10,1 %	3,9 %	
Titres de participation				Les actions mondiales sont la plus grande source de valeur retrans- chée tandis que les actions de petites capitalisations et les ac- tions canadiennes ajoutent de la valeur sur des indices élevés.
Actions canadiennes	22,7 %	22 %	0,7 %	
Actions mondiales à grande capitalisation	21,6 %	29,4 %	-7,8 %	
Actions mondiales à petite capitalisation	19,8 %	18 %	1,8 %	
Actions des marchés émergents	16 %	17,3 %	-1,3 %	
Placements alternatifs				Les 7 magnifiques ont dominé les marchés pour une deuxième année consécutive avec un rendement de 82,3 % en 2024. C'est ce qui ex- plique notre positionnement car nous sommes moins exposés à ces titres que l'indice de référence.
Immobilier	-0,6 %	-2,4 %	1,8 %	
Infrastructure - Mandat Core	12 %	10,3 %	1,7 %	
Infrastructure - Mandat élargi	12,2 %	11,7 %	0,5 %	
Placements privés	17,3 %	8,7 %	8,6 %	
Total	7,7 %	7,5 %	0,3 %	
Décomposition de la valeur ajoutée totale ²	Sélection	Répartition	Interaction	
	0,4 %	0,5 %	-0,2 %	
	Autre : -0,5 %			
Second volet				L'immobilier, en léger territoire négatif en absolu, ajoute de la valeur démontrant encore une fois la bonne sélection d'actif des gestionnaires.
Titres d'emprunt				
Obligations sociétés canadiennes	7,6 %	7 %	0,6 %	
Obligations multisectorielles	5,7 %	0,2 %	5,5 %	
Dette privée canadienne	6,3 %	7 %	-0,7 %	
Marché monétaire	6,9 %	6,9 %	-	
Obligations indiciel Manuvie	-0,5 %	-0,5 %	-	
Prêts directs	14 %	10,1 %	3,9 %	
Titres de participation				
Actions canadiennes	22,7 %	22 %	0,7 %	
Actions mondiales à grande capitalisation	21,6 %	29,4 %	-7,8 %	
Actions mondiales à petite capitalisation	19,8 %	18 %	1,8 %	
Actions des marchés émergents	16 %	17,3 %	-1,3 %	
Placements alternatifs				La résilience de l'infrastructure et des placements privés apporte de la stabilité et de la valeur ajoutée.
Immobilier	-0,6 %	-2,4 %	1,8 %	
Infrastructure - Mandat Core	12 %	10,3 %	1,7 %	
Infrastructure - Mandat élargi	12,2 %	11,7 %	0,5 %	
Placements privés	17,3 %	8,7 %	8,6 %	
Total	13,1 %	13,2 %	0 %	
Décomposition de la valeur ajoutée totale ²	Sélection	Répartition	Interaction	
	0,3 %	-0,2 %	-0,1 %	
	Autre : 0 %			

¹ Valeur ajoutée qui correspond au rendement de la classe d'actif moins le rendement de l'indice.

² Afin de mieux comprendre la décomposition de la valeur ajoutée, en voici les explications :

- l'effet de sélection démontre la valeur ajoutée par le gestionnaire par sa sélection des titres.
- l'effet de répartition démontre la valeur ajoutée générée par le fait que les pondérations ne sont pas en tout temps égales à la répartition stratégique.
- l'effet d'interaction correspond à la synergie créée par les deux effets précédents.
- le terme " Autre " provient du fait que la méthode de calcul considère que les pondérations sont statiques durant la période d'analyse.

A.5 RENDEMENTS

Le tableau suivant indique la performance historique des deux volets de la caisse du RRPePUL.

Volet antérieur				Second volet			
				(Performance brute)			
2024	7,8 %	2 ans	7,3 %	2024	13,1 %	2 ans	10,9 %
2023	6,9 %	3 ans	1,4 %	2023	8,8 %	3 ans	4,4 %
2022	-9,5 %	4 ans	2,3 %	2022	-7,6 %	4 ans	6,2 %
2021	5,2 %	5 ans	3,5 %	2021	12,0 %	5 ans	6,9 %
2020	8,5 %	10 ans	2,8 %	2020	9,5 %	9 ans	7,8 %
2019	13,3 %			2019	13,3 %		
2018	2,0 %			2018	1,6 %		
2017	12,1 %			2017	12,1 %		
2016	9,1 %			2016	9,1 %		
2015	8,0 %						

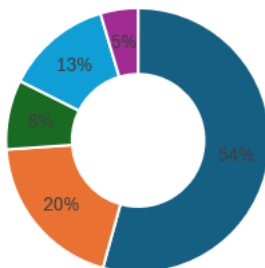
Le Second volet a débuté le 1^{er} janvier 2016.

Les rendements attendus¹ à compter de 2025 sont :

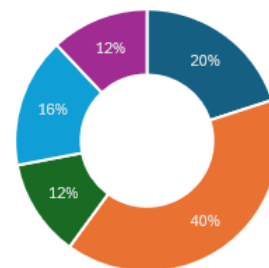
VA	6,65 % avant la marge	5,51 % net de la marge
SV	7,47 % avant la marge	6,08 % net de la marge

Les rendements en **rouge** représentent les résultats inférieurs à l'objectif.

VOLET ANTÉRIEUR



SECOND VOLET



■ Titres d'emprunt ■ Actions ■ Immobilier ■ Infrastructure ■ Placements privés ■ Titres d'emprunt ■ Actions ■ Immobilier ■ Infrastructure ■ Placements privés

¹ Rendements établis par l'actuaire du Régime en fonction des portefeuilles de référence de la Politique de placement.

ÉVALUATION ESG DES GESTIONNAIRES

Gestionnaires Externes	ESG Bureau	ESG Mercer
Titres de participation		
Actions canadiennes (Jarislowsky Fraser)	●	2
Actions mondiales à petite capitalisation (Wasatch)	●	N/D
Actions de pays émergents (RBC)	●	2
Mondiales à grande capitalisation		
Actions mondiales (RBC)	●	1
Actions mondiales (Walter Scott)	●	2
Actions mondiales (Baillie Gifford)	●	2
Titres d'emprunt		
Marché monétaire (Manuvie)	●	S/O
Obligations court terme (Manuvie)	●	S/O
Obligations provinciales à long terme VA (Manuvie)	●	S/O
Obligations provinciales à long terme SV (Manuvie)	●	S/O
Obligations Univers (Manuvie)	●	S/O
Obligations de Sociétés Canadiennes (Canso)	●	3
Obligations Multi-secteur (PIMCO)	●	2
Autres		
Superposition obligataire	●	
Dette privée canadienne (Sun Life)	●	3
Prêts directs - Ares (É.-U.)	●	
Immobilier		
TD Greystone	●	3
Morgan Stanley	●	2
CBRE	●	1
Carlisle CPI	●	3
Ipsos Facto	●	
BentallGreenOak (III, IV)	●	
Angelo Gordon	●	3
Carlisle CRP IX	●	3
Infrastructure (Core) Brookfield	●	2
Infrastructure (mandat élargi)		
IFM Investors	●	2
Global Infrastructures Partners (I, II, III, IV, V)	●	1
EQT (V, VI)	●	1
CBRE	●	S/O
Placements privés (Mercer)	●	

Légendes :

ESG 1 : ESG intégré dans la philosophie d'investissement ; l'engagement actionnarial au cœur du processus.

ESG 2 : processus cohérent et reproductible d'intégration de l'ESG (axé sur la gestion des risques) ; preuves solides d'un engagement actionnarial actif.

ESG 3 : processus ad hoc d'intégration de l'ESG et d'engagement actionnarial, mais des signes de progrès.

ESG 4 : peu ou pas d'intégration des facteurs ESG ou d'engagement actionnarial dans les processus clés, et aucune indication de changement futur.

S/o : sans objet

A.7 ÉQUIPE DU BUREAU DE LA RETRAITE



Directeur général
Martin Latulippe

Comptabilité et contrôles



Joel Joncas
Directeur de service -
comptabilité et contrôles



Audrey Thibodeau
Coordonnatrice senior



Manex Ruban
Coordonnateur



Fabian Florez
Analyste



Chantale Couture
Technicienne en régimes de retraite
et comptabilité



Karine Fournier
Technicienne en comptabilité

Placements



Sébastien Chabot
Directeur de service -
placements



Hugo Robert
Gestionnaire placement



Hugo-Alexandre Paradis
Analyste

Amélie Turcotte
Analyste

Soutien administratif



Diane Bernier
Coordonnatrice aux opérations



Solange Chabot
Adjointe aux opérations



Wanesa Sitthy
Adjointe aux opérations



Herilala Randrianoelelinoro
Adjointe aux opérations

Service-conseil et actuariat



Isabelle Moreau
Directrice de service -
service-conseil et actuariat



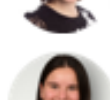
François Beaudry
Conseiller



Sylvie Bourdages
Conseillère



Cindy Byrns
Conseillère



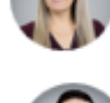
Stéphanie Pacaud
Conseillère



Myriam Brassard
Stagiaire en actuariat



Isabelle Blouin
Technicienne en régimes de retraite



Pierre-Alain Gélinas
Technicien en régimes de retraite



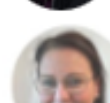
Cindy Lafontaine
Technicienne en régimes de retraite



Emmanuelle Eggleton Côté
Technicienne en régimes de retraite



Caroline Doyon
Secrétaire-réceptionniste



Karina Bourgoin
Secrétaire-réceptionniste

Valeurs qui guident les fiduciaires, les membres des
Comités de retraite et le personnel du Bureau de la
retraite dans la gestion des régimes de retraite

 **Engagement**

 **Équité**

 **Respect**

 **Rigueur**

**Régime de retraite du personnel professionnel
de l'Université Laval**

Pavillon Maurice-Pollack
2305, rue de l'Université, bureau 3121
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-3802
bretraite@bretraite.ulaval.ca
bretraite.ulaval.ca/rrpepul